

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2021-09/39C

Objet : OFFRE DE CONCOURS POUR LA REFECTION DE VOIRIE DU LOTISSEMENT LA TROBE A MONTESCOT.

L'an deux mille vingt et un, le 29 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	35
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	30		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Myriam DARDENNE donne pouvoir à Pascale GUICHARD
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Jean ROMEO donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

Absents excusés : Stéphane CALVO, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 22 septembre 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de Communes Sud Roussillon a programmé le renouvellement du réseau d'eau potable du lotissement La Trobe à Montescot.

La voirie du lotissement privé est très endommagée. L'association syndicale des copropriétaires de ce lotissement, l'association des résidents et riverains de La Trobe, souhaite profiter de ces travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté pour procéder à la réfection totale de la voirie.

Aussi, elle a proposé à la Communauté de Communes de prendre en charge le coût des travaux de cette réfection par le biais d'une offre de concours.

Cette prise en charge porterait sur la surface totale de réfection de voirie de laquelle serait déduite la surface impactée par les travaux portant sur les réseaux.

Ainsi, sur 1286 m² de réfection de voirie, 1056 m² seraient à la charge de l'association représentant un montant de 7 392 HT auquel il est ajouté 341 € HT de frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le montant total dû serait donc de 7 733 € HT (9 279,60 € TTC).

L'association des résidents et riverains de La Trobe propose de verser 1500 € d'acompte puis de procéder aux versements complémentaires à hauteur de 95 % au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le versement du solde se ferait à la remise des documents définitifs à la réception et à la remise des DOE.

EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **ACCEPTE** l'offre de concours de l'association des résidents et riverains de La Trobe pour la réfection de la totalité de la voirie du lotissement,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20210929-2021-09-39C-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021